

## Campagne de recensement et d'identification des bacs d'ordures ménagères

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération lance une campagne d'identification des bacs, dans une démarche environnementale qui vise à connaître les habitudes d'utilisation du service de collecte par les administrés et à les accompagner dans la réduction des déchets et l'amélioration de leur geste de tri.

Le bac est-il présenté à chaque collecte ? Une collecte sur 2 (voire plus) ? Est-il présenté plein ?

A moitié plein ?

Sachez, que cette opération n'a nullement pour objectif la mise en place d'une éventuelle redevance incitative, mais a pour but de pouvoir rattacher un bac à son propriétaire.

Dans la stricte règle de protection des données personnelles, la Communauté d'Agglomération ne les traitera pas de manière nominative.

Ainsi, la seule donnée collectée sera l'adresse et le numéro de l'appartement (dans le cas des logements collectifs).

Pour permettre la bonne localisation des bacs, un autocollant vous sera remis lors de permanences tenues par les agents de la Communauté d'Agglomération :

**Les : Vendredi 10 octobre 2025 de 8h45 à 14h15,**

**Lundi 13 octobre 2025 de 8h45 à 14h15,**

**Et : Mardi 14 octobre 2025 de 12h45 à 18h15.**

**Lieu : Mairie, salle du conseil, 102 rue Principale LOUPERSHOUSE**

A charge pour vous de mettre ensuite cet autocollant en place.

Nous vous donnerons les informations nécessaires et répondrons à toutes vos questions lors de cette/ces permanence(s).

### **Important :**

Il est nécessaire que vous vous présentiez muni de votre sydèm Pass et d'une attestation de domicile (facture d'électricité, gaz...).

Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de vous déplacer personnellement, vous pouvez mandater une tierce personne, munie de votre sydèm Pass et de l'attestation de domicile attendue.

Si toutefois l'autocollant d'identification ne pouvait être récupéré lors de ces permanences, vous aurez la possibilité de vous présenter, toujours muni des justificatifs attendus, à une date ultérieure dans une autre commune du territoire. (date et lieu sur l'app montri).

**Dans le mois suivant la distribution des autocollants, tout bac non identifié ne sera plus collecté par nos équipes.**

